

## **PROJET DE LIAISON AUTOROUTIÈRE CASTRES-TOULOUSE**

### **RAPPORT FINAL SUR LA CONCERTATION**

Le présent rapport a pour objet de rendre compte du rôle de la garante tout au long de la concertation sur le projet de l'autoroute Castres-Toulouse depuis sa nomination en janvier 2011 jusqu'à la mise en place de l'enquête publique en 2016, au regard des objectifs qui lui ont été confiés dans sa lettre de mission : veiller au bon déroulement de la concertation territoriale, au respect de l'information du public ainsi qu'au respect de la charte de la concertation (voir site Internet).

#### **Rappel des décisions de référence**

Débat public **d'octobre 2009 à janvier 2010**

Décision ministérielle du **25/06/10** retenant le principe de la mise à 2x2 voies de la liaison Castres-Toulouse selon d'itinéraire RN 126 par mise en concession.

Le préfet de Région a fixé le cadre de la concertation le **11/01 2011** :

- création des instances de concertation :
- comité de pilotage,
- comité technique,
- comité de suivi,
- garant de la concertation,
- groupe de travail technique,
- ateliers thématiques du développement durable,
- création du **site Internet** qui doit relater toutes les étapes de la concertation : décisions prises sur le projet, dossiers présentés par le maître d'ouvrage, notes techniques, comptes-rendus de réunion, bilans de la concertation, rapports de la garante...

Nomination de la garante par la commission nationale du débat public par lettre du préfet de Région **27 janvier 2011**.

#### **Rappel des phases de la concertation**

**janvier à mai 2011** : concertation sur les fuseaux d'étude.

**mai à décembre 2011** : concertation sur les échangeurs et itinéraires de substitution.

**janvier à mars 2012** : concertation sur les variantes de tracés.

Ces phases de concertation ont chacune fait l'objet d'un bilan de la concertation par le maître d'ouvrage et de ma part d'un rapport d'étape accompagné de recommandations pour la suite.

Un nombre important de réunions et de permanences dans les mairies, tout au long des différentes phases, a permis de prendre en compte et de clarifier les points difficiles du dossier.

Tous les dossiers, les comptes-rendus de réunion, les comités de suivi, les comités de pilotage, les groupes de travail Environnement-Agriculture, Aménagement du territoire, ainsi que les rapports de la garante établis après chaque phase sont consultables sur le site Internet, rubrique : Concertation.

La concertation s'est interrompue en **avril 2012** jusqu'à la décision ministérielle du **22 avril 2014** sur la poursuite des études sous forme d'une autoroute concédée et la décision préfectorale du choix du tracé de référence.

#### **Reprise de la concertation**

L'**année 2015** a été mise à profit pour approfondir de nombreux points techniques afin que le dossier d'enquête publique réponde clairement à tous les enjeux sociaux, agricoles,

environnementaux et économiques ainsi que cela a été évoqué dans le relevé de décisions en date du **29 janvier 2015** du comité de pilotage. Un rapport d'étape de la garante a été produit pour l'année 2015 (site Internet).

En 2016, je n'ai pu assister aux différentes réunions, mais j'ai été présente lors des derniers groupes de travail le 16 septembre sur l'Aménagement du territoire-Agriculture et Environnement.

### **Des thèmes récurrents**

sont revenus dans les discussions : le coût du projet et les enjeux d'aménagement du territoire, agricoles et environnementaux :

#### **Le coût du projet**

**Le 30 mars 2016** un comité de suivi a été réuni pour la présentation du dossier qui sera soumis à enquête publique fin 2016. Au cours de la discussion a été de nouveau abordé le coût du projet. Il a été demandé à plusieurs reprises qu'une fiche soit établie permettant de comparer les coûts au fil des évolutions du projet depuis le débat public, en utilisant une seule date de valeur. Il est important que cela puisse être inscrit dans le dossier d'enquête publique afin de bien éclairer les acteurs du territoire sur ce point même si cela ne doit pas occulter les autres enjeux tels que l'environnement et l'agriculture, l'économie et l'aménagement du territoire.

*Cette fiche a été produite et peut être consultée sur le site internet.*

#### **Aménagement du territoire**

Le cahier de recommandation pour un aménagement durable du territoire a été présenté par le service Aménagement de la DREAL et j'ai pu constater que les demandes récurrentes pour une présentation plus accessible au grand public n'ont pas été prises en compte. Sans les développer à nouveau, je ne peux que regretter qu'un tel document si important pour l'avenir des territoires n'ait pas été finalisé pour sensibiliser et informer un large public aux enjeux d'aménagement.

#### **L'agriculture et l'environnement**

De nombreuses interrogations sur les aménagements fonciers ont vu leur réponse reportée par le maître d'ouvrage qui a bien évoqué que les études et des aménagements au projet continueraient dans le cadre de la concession et de la réalisation. Ces réponses n'ont pas toujours satisfait les interlocuteurs mais ont été entendues.

Le représentant de la Chambre d'Agriculture s'est inquiété des enjeux de compensation agricole et a évoqué la **Loi de 2014 sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt** qui devrait être prise en compte dans le cadre du projet.

Le maître d'ouvrage a proposé, bien qu'à son sens, le projet ne soit pas soumis à ce texte, une étude préalable sur l'économie agricole dès le début 2017.

*Cette position du maître d'ouvrage devrait apparaître clairement dans le dossier de l'Enquête publique.*

*Les zones humides ont fait l'objet d'une fiche spécifique plus claire à consulter sur le site Internet.*

Cependant le principe des compensations, importantes pour ces zones par rapport à l'agriculture, a du mal à être accepté. On note à ce sujet la volonté de la DREAL d'intégrer au budget global un pourcentage concernant les compensations agricoles.

Pour résumer, le maître mot du maître d'ouvrage c'est la progressivité des études au fur et à mesure de l'avancement du dossier après l'enquête publique et la déclaration d'utilité publique.

Je souhaite mettre l'accent sur deux aspects essentiels de la concertation qui vient de s'achever : l'appréciation de la qualité de celle-ci et la capacité du maître d'ouvrage à répondre aux

différents points du projet sources d'interrogations, voire de préoccupations de la part des élus, des habitants, des professionnels et plus particulièrement de la profession agricole. Le maître d'ouvrage a toujours privilégié le dialogue et s'est efforcé de donner des réponses approfondies et pertinentes sur tous les sujets.

Au-delà des multiples réunions de travail et d'information avec les élus et les professionnels, le site Internet a été et est toujours l'outil principal de l'information du grand public et sa consultation est importante. La mise à jour régulière et rapide de cet outil a été pour moi l'objet d'une demande forte auprès du maître d'ouvrage.

## **En conclusion**

Tout au long de cette concertation qui s'est étirée sur presque cinq années le maître d'ouvrage a eu à cœur d'associer les forces vives du territoire à la fois au niveau des études (voir les études menées par les deux Chambres d'Agriculture qui ont fondé le chapitre agriculture du dossier d'enquête publique ou les études menées par les chasseurs qui ont abouti à l'inscription de nombreux passages de faunes) et par l'intermédiaire de groupes de travail afin d'aboutir à des diagnostics et des orientations partagées.

Le contenu du dossier a évolué grâce à une concertation soutenue et dynamique et les décisions inscrites ont toujours privilégié l'intérêt général.

Je me dois d'évoquer à nouveau l'excellente qualité des rapports du maître d'ouvrage avec les élus, même si ceux-ci n'adhèrent pas au projet. Il faut souligner le respect mutuel des compétences qui a induit un dialogue constructif.

## **Une dernière recommandation**

Le maître d'ouvrage a bien conscience de la nécessité de poursuivre le dialogue pour nourrir le projet en phase ultérieure.

***Je préconise la rédaction par la DREAL d'un cahier des charge très précis*** avec notes de cadrage de l'administration pour le concessionnaire afin de pérenniser la prise en compte des enjeux environnementaux (agriculture, environnement, bruit etc..) et d'envisager ***un suivi régulier*** pendant et après la mise en œuvre de l'ouvrage.

Il faut enfin noter la volonté, la compétence et le dévouement des agents la DREAL et de leurs collaborateurs extérieurs qui, face aux mutations et diminution de personnel induisant une surcharge importante de travail, ont à cœur de mener leur mission dans un esprit de dialogue et d'écoute.

***Je considère que la concertation a bien eu lieu dans le respect des positions de chacun et dans l'intérêt général de la mise en œuvre du projet.***

Le 18 octobre 2016

**Nerte DAUTIER**  
Garante de la concertation